

15 - ASEP Chaprais/Cras/Viotte - Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux - MJC Besançon/Clairs-Soleils - MJC Palente/Orchamps - Subventions de fonctionnement 2016

M. l'Adjoint LEUBA, Rapporteur :

Contexte

La Ville de Besançon anime, au travers de sa délégation «Vie des Quartiers» un réseau composé de 4 structures municipales (Maisons de Quartier de Planoise, Montrapon/Fontaine Ecu, Grette/Butte et Espace Associatif et d'Animation des Bains-Douches) et de 4 structures associatives partenaires (Maison des Jeunes et de la Culture Besançon - Clairs-Soleils, Association Sportive et d'Education Populaire Chaprais/Cras/Viotte, Maison des Jeunes et de la Culture de Palente/ Orchamps, Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux). Chacune de ces structures bénéficie de l'agrément «Centre social» délivré par la CAF du Doubs.

Le partenariat est formalisé avec les structures associatives par des conventions cadres (Conseil Municipal du 13 décembre 2012), qui présentent le projet associatif de chaque structure et définissent notamment les modalités d'attribution des aides financières et le cas échéant de mise à disposition de locaux et de matériel.

Pour 2016, selon les termes de ces conventions, et au vu des éléments des programmes présentés par ces structures, il convient que le Conseil Municipal détermine la participation financière de la Ville pour chacune d'entre elles.

Ces subventions 2016 feront l'objet d'avenants.

Il est à noter que des subventions complémentaires de la Ville sont attribuées à ces organismes au titre du Contrat de Ville et du Contrat Enfance Jeunesse à ce même conseil municipal.

Pour ne pas pénaliser la trésorerie de ces associations et dans l'attente de l'adoption des subventions définitives, un premier acompte leur a été versé au mois de février (Conseil Municipal du 14 janvier 2016). Cet acompte est soustrait des subventions pour déterminer le montant des sommes restant à verser à ces associations en 2016.

Les avenants présentent également, le cas échéant, les contributions des autres délégations de la Ville ainsi que la valorisation de l'aide apportée par la Ville en termes de locaux et de personnel.

1 - Avenant annuel avec l'Association Sportive et d'Education Populaire Chaprais/ Cras/ Viotte

Il est proposé d'attribuer à «l'Association Sportive et d'Education Populaire Chaprais/Cras/ Viotte» pour l'année 2016 une subvention globale de fonctionnement (hors Contrat de Ville et CEJ) de **177 000 €** (en 2015 la subvention de fonctionnement était de 182 400 €) pour un budget prévisionnel 2016 de l'Association de 928 374 €.

Versements

Subventions	Acompte voté au CM du 14/01/2016 versé en février	2 ^{ème} acompte versé en avril	Solde en juillet
Ville actions	60 800	58 100	58 100

Valorisation sur la base des éléments et des coûts constatés en 2015

Local Espace Simone de Beauvoir, Rue Violet	Valorisation	Charges	TOTAL
TOTAL	12 904	432	13 336

Autres locaux mis à disposition***Gymnase Résal.*****2 - Avenant annuel avec le Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux**

Il est proposé d'attribuer au «Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux», pour l'année 2016, une subvention globale de fonctionnement (hors Contrat de Ville et CEJ) de 181 000 € (en 2015, la subvention de fonctionnement était de 183 890 €) pour un budget prévisionnel 2016 de l'Association de 741 354 €.

Versements

Subventions	Acompte voté au CM du 14/01/2016 versé en février	2 ^{ème} acompte versé en avril	Solde en juillet
Ville actions	61 296	59 852	59 852

Valorisation sur la base des éléments et des coûts constatés en 2015

Valorisation locaux - 1 avenue Ducat	170 114
--------------------------------------	----------------

Autres locaux permanents mis à disposition :***Salle de l'Amitié*****3 - Avenant annuel avec la Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon/Clairs-Soleils**

Il est proposé d'attribuer à la «MJC de Besançon/Clairs-Soleils», pour l'année 2016, une subvention globale de fonctionnement (hors Contrat de Ville et CEJ) de 207 200 € (en 2015, la subvention de fonctionnement était de 231 400 €) pour un budget prévisionnel 2016 de l'Association de 831 050 €.

Versements

Subventions	Acompte voté au CM du 14/01/2016 versé en février	2 ^{ème} acompte en avril	Juillet	Octobre
Ville actions	77 146	60 000	40 000	30 054

Valorisation sur la base des éléments et des coûts constatés en 2015

Locaux 67 E rue de Chalezeule/Centre Martin Luther King	Valorisation	Charges	Personnel	Total
TOTAL	108 466	16 810	38 646	163 922

Autres locaux mis à disposition à titre occasionnel :**Ecole maternelle Jean Macé (mercredi)****Ecole élémentaire Jean Macé (vacances)****Gymnase Clairs-Soleils****4 - Avenant annuel avec la Maison des Jeunes et de la Culture de Palente/ Orchamps**

Il est proposé d'attribuer à la «MJC Palente Orchamps», pour l'année 2016, une subvention globale de fonctionnement (hors Contrat de Ville et CEJ) de 162 187 € (en 2015, la subvention de fonctionnement était de 168 427 €) pour un budget prévisionnel 2016 de l'Association de 1 816 880 €.

Versements :

Subventions	Acompte voté au CM du 14/01/2016 versé en février	2 ^{ème} acompte versé en avril	Solde en juillet
Ville actions	56 142	53 023	53 022

Valorisation sur la base des éléments et des coûts constatés en 2015

Locaux	Valorisation locaux	Charges	Total
24 rue des Roses	143 195	12 400	155 595
rue Violet	21 799	921	22 720
Sous-Total locaux	164 994	13 321	178 315
		Personnel	22 372

Autres locaux mis à disposition :*Permanents :***Ecole Jean Zay (partie non scolaire)***Occasionnels :***Ecole élémentaire Jean Zay (vacances)****Ecole maternelle Condorcet (vacances)****Ecole élémentaire Pierre et Marie Curie (vacances)****Gymnase Jean Zay (été)**

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- fixer comme suit le montant des subventions de fonctionnement 2016 de la Ville dont les modalités de versement s'effectueront selon les termes mentionnés ci-dessus et sous déduction des acomptes déjà versés :

- . 177 000 € à «l'Association Sportive et d'Education Populaire Chaprais Cras Viotte»,
- . 181 000 € au «Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux»,
- . 207 200 € à la «Maison des Jeunes et de la Culture Besançon Clairs-Soleils»
- . 162 187 € à la «Maison des Jeunes et de la Culture de Palente Orchamps

En cas d'accord, la somme restant à verser, soit 472 003 €, sera prélevée sur la ligne 65.422/6574 CS 47030.

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer avec chacune des associations les avenants correspondants.

«M. LE MAIRE : Pas de remarques, c'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 8 avril 2016.